



La deuxième invitation pour mercredi 9 janvier, au Parquet de Port-au-Prince, de l'ex-président haïtien Jean Bertrand Aristide a suscité une véritable onde de choc dans les secteurs politique et judiciaire du pays. Le comportement du commissaire du gouvernement et les non-dits de sa décision alimentent davantage des rumeurs sur une éventuelle "persécution politique" contre l'ex-président Aristide.

Profitant de l'espace médiatique, des proches zélés, pour la plupart membres du parti politique *La Fanmi Lavalas*, menacent de [gagner à nouveau les rues de la capitale](#) mercredi, en soutien à Jean Bertrand Aristide.

« Quand Lucmane Delille convoque Jean Bertrand Aristide, c'est toute la masse populaire qu'il convoque. En fait, nous nous rendrons tous mercredi matin au Parquet », a déclaré, mardi

Haïti-Justice : Jean-Bertrand Aristide, répondra-t-il à la nouvelle invitation du Parquet ?

Écrit par SFD/HPN
Mardi, 08 Janvier 2013 15:42

matin, René Civil, sous les ondes de radio Mégastar.

« Il ne s'agit pas d'une affaire judiciaire, a-t-il avancé. Mais d'une persécution politique. Donc tous les militants politiques répondront à l'invitation de Lucmane Delille qui rêvait de juger Aristide. »

Le jeudi 3 janvier, des dizaines de lavalassiens ont manifesté devant le Parquet, au bicentenaire (centre ville), pour soutenir leur Aristide, qui devrait répondre à l'invitation du commissaire du gouvernement, [suite à des plaintes déposées contre lui](#) .

Newton Louis St Juste et Mario Joseph, avocats de M. Aristide, ont adressé, lundi, une sommation au chef du Parquet lui demandant de transmettre au requérant (Jean Bertrand Aristide) via ses avocats, "les plaintes déposées par les prétendus plaignants", dans les 24 heures qui ont suivi la sommation.

Ils ont aussi exigé du commissaire du gouvernement "les contrats que les plaignants ont conclu à titre de location, de prêts à usage, de gage, de dépôt, de mandat ou de travail salarié ou non salarié avec le requérant".

Écrit par SFD/HPN
Mardi, 08 Janvier 2013 15:42

« Déclarant au commissaire du gouvernement Lucmane Delille que faute par lui d'obtempérer à la présente sommation dans le délai imparti, le requérant prendra telle décision que de droit relativement à son invitation », ont signalé les deux avocats.

Joint au téléphone, Lucmane Delille, commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, n'a pas souhaité réagir à la décision des avocats de M. Aristide.

« Je suis en réunion, je ne suis pas en mesure de vous parler [...] », a-t-il répondu à un journaliste d'Haiti Press Network.

Invité au Parquet le 3 janvier, Jean Bertrand Aristide s'était fait représenté par son avocat Mario Joseph, qui lui a dénoncé une « vice de forme » dans [l'invitation adressée à son client](#) par le commissaire du gouvernement.

Contrairement à certaines personnalités politiques qui qualifient de « persécution politique » la démarche de chef du Parquet, des juristes contactés par HPN, évoquent le principe : « nul n'est au-dessus de la loi »,. Cependant, ils ont noté des faiblesses dans la procédure judiciaire, entamée contre l'ex-président Aristide.

M. Aristide doit être entendu aux sujets de plaintes pour escroquerie, détournement de fonds et abus de confiance déposées par deux groupes de personnes.

Rosemond Jean, Sony Thélusma (ti Sony), Rose Marie Pierre, Derex Georges, Micheline Jean André, Jeanouele Noël, Lionel Pierre, Elinord Benoit, Harold Etienne, Alfred Oreste, Lucien Restain et Sandie Danielle Pierre sont les principaux accusateurs de Jean Bertrand Aristide.

Sylvestre Fils Dorcilus

sylvestref.d@hpnhaiti.com

Twitter : @hpnhaiti / @sfdorcilus